Lou Tambourinaïre

N 188 – DÉCEMBRE 2020

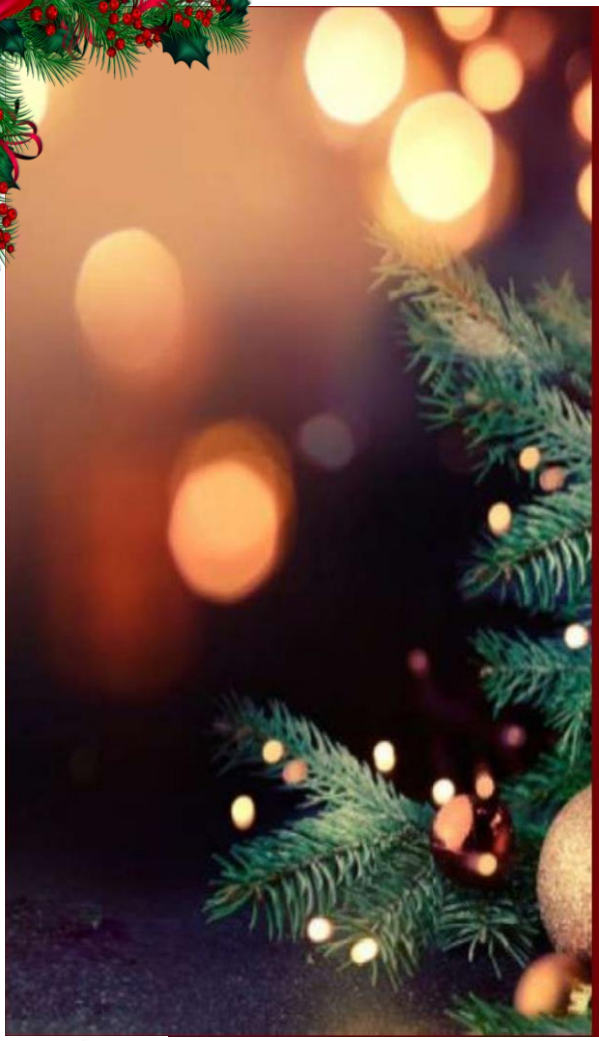

TOUTE L'ÉQUIPE
MUNICIPALE DE FAUX

Vous souhaite de

Joyeuses
Fêtes
de fin d'année !

Sommaire

SOMMAIRE ***2***

Sommaire ***2***

LE MOT DU MAIRE ***3***

Conseil municipal du 16 Septembre 2020 4
Conseil municipal du 14 Octobre 2020 7
LES HABITANTS 11
L'AGENDA 21 12
INFORMATIONS PRATIQUES 14
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE 15
INFORMATION DU PERE NOËL 16
INFORMATIONS DIVERSES 17
INFLUENZA AVIAIRE - IMPORTANT 18
INFORMATIONS SMD3 22
LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC 25
LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE 25
CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS 25
SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) 26
PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) 26
OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) 27

Permanences des organismes ***28***

Liste des commerçants, artisans et professions libérales ***29***

Memento des numéros utiles ***30***

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Clémence ROUSSARIE.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers administrés,

La première année du mandat municipal de notre nouvelle équipe se termine dans un contexte très particulier, avec une crise sanitaire majeure qui impacte fortement la vie sociale et économique de notre société, et au moment où j'écris ces lignes, nous ne connaissons toujours pas la nature exacte du déconfinement.
En effet, contrairement à l'an dernier où nous avions constaté une forte affluence des habitants de la commune pour la cérémonie du 11 novembre, cette année malheureusement, notre devoir de mémoire fut réduit à la seule présence de représentants des élus.
Nous devons être responsables et c'est grâce à une vigilance collective que nous pourrons enfin voir cette pandémie derrière nous et espérer un rebond de notre économie.
Nous sommes de nouveau réduits à limiter nos déplacements et nos rencontres qui affectent très sensiblement le lien social et « notre vivre ensemble ».
Nos commerçants et artisans locaux jouent à plein leur rôle de service à la collectivité en ces temps difficiles. Soutenons les dans leurs efforts pour faire vivre le village malgré tout, leur survie et le dynamisme de Faux en dépendent grandement. Le civisme est en ce sens, un instrument important de notre cohésion et de notre bien-être collectif.
Nous avons été obligés d'annuler toutes les activités associatives et les manifestations jusqu'à la fin de l'année, ainsi que les cérémonies de noël, arbre de noël pour les enfants et repas pour les ainés.
C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix de solliciter le père noël pour qu'il maintienne comme les années précédentes un cadeau pour tous les enfants de Faux, scolarisés en primaire, mais aussi pour les aînés en remplacement du repas, ceci afin de conserver ce lien indispensable à la vie de notre village et de ses habitants.
Vous verrez dans ce bulletin les dates et les conditions de distribution.

Je profite de ce dernier édito de l'année pour souhaiter à René qui va nous quitter début 2021 une très bonne retraite, et j'espère que les conditions sanitaires nous permettront de fêter cet événement comme il le mérite.
Je souhaite également la bienvenue à Gwenaël, qui rejoint l'équipe technique pour travailler en binôme avec Philippe.

Je tiens également à féliciter et à souhaiter beaucoup de bonheur à deux personnes qui sont à votre service au quotidien, Laure, maman pour la deuxième fois d'un petit garçon Côme, né le 20 mai 2020 ; et Coralie, maman pour la première fois d'une petite fille, Mila, née le 10 novembre 2020.

Gardons l'espoir d'un printemps plus heureux qui inscrirait au premier plan le retour des projets, des événements .Ils sont indispensables à la vie de notre village pour se retrouver.
Je tiens malgré cela à vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, avec beaucoup de bonheur, en ayant une pensée pour ceux qui souffrent ou sont dans la difficulté. Prenez soin de vos proches, prenez soin de vous. Soyons tous solidaires, comme nous savons si bien l'être.

Le Maire,
Alain Legal

Conseil municipal du 16 Septembre 2020

Le seize septembre deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, HUARD Anne, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absents : 0

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Décision Modificative Budgétaire n° 1/2020 Budget Principal
2. Décision Modificative Budgétaire n° 1/2020 Budget Annexe
3. Recensement Population 2021
4. Principe de location du broyeur communal
5. Validation devis
   a) Bornage parcelle cadastrée A 634 p
   b) Tribune du stade de Foot
   c) Onduleur pour photocopieur
   d) Éclairage église remplacement ampoules
6. Nomination d'un référent « AMBROISIE »
7. Autorisation de recrutement d'un agent pour renfort équipe (CDD)
8. Augmentation des heures de l' agent technique chargé de l'entretien des locaux communaux
9. Demandes de subventions projets en cours
10. Achat d'un ordinateur portable
11. Droit de préemption (Canguilhem et entrée bourg)
12. Dons proposés par une habitante

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité avec 2 modifications :

- Anne HUARD absente excusée
- Heure de fin du conseil à rajouter 23h30.

1. Décision Modificative Budgétaire n° 1/2020 Budget Principal

Le fonds de péréquation demandé par l'état à la communauté de communes est réparti entre celle-ci et ses communes membres. La communauté a été informée du montant demandé au mois d'Août. Ce montant est plus important que prévu. Monsieur le maire présente au conseil les 3 scenarii étudiés par la communauté et les conséquences sur le montant demandé à la commune. Le montant prévu au budget était de 700€. Le montant dit de droit commun s'élève à 1078€ compte tenu des augmentations demandées par l'état, par rapport à 2019.

Mr le maire propose de voter une DM permettant de mandater la somme de 1078€.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

•2. DM 1/2020 Budget Annexe

Une décision modificative (DM) est nécessaire pour corriger un oubli d'écriture dans le budget annexe d'assainissement collectif.
Dans le solde d'exécution de la section la somme de 508,08 € n'apparaît pas. Pour rectifier, la somme de 508,08 € est portée en crédit sur cette section et en débit sur l'article 2058.

Le conseil municipal valide cette DM à l'unanimité.

•3. Recensement population 2020

Le recensement de la population de la commune aura lieu du 21/01/2021 au 20/02/2021. Le précédent, date de 5 ans. Mme Laure BOURDE est coordonnatrice et Clémence ROUSSARIE adjointe. Un travail important est à prévoir pour intégrer les adresses issues de l'adressage dans la base de données. 2 agents recenseurs sont à recruter.

- **4. Principe de location du broyeur communal**

La Commune d'Eymet a sollicité la commune pour le prêt du broyeur sur une durée de plusieurs mois. Au vu de la distance entre les communes, des difficultés d'organisation et de la taille modeste de notre broyeur ce prêt parait très difficile.

Le conseil municipal refuse le prêt par 9 voix et 6 abstentions.

- **5. Validation devis**

a) DEVIS de GEOVAL pour 599.40€ pour le bornage de la parcelle A624p de 15m². L'historique de cet aménagement est repris, en particulier l'étroitesse des rues qui a entraîné la mise en sens unique de la rue de la Cabane. Une interrogation est faite sur un investissement dédié à l'usage d'un professionnel. Mr le maire précise que ce type d'aménagement de voirie a été envisagé pour permettre aux usagers de prendre le sens unique initié par la commune et il est important de procéder à de tels aménagements pour assurer l'existence de commerces et autres activités. Une question est posée sur la réduction du tonnage des véhicules autorisés sur cette voie. Un rappel est fait sur l'utilisation fréquente du sens interdit à contre sens. Mr le maire a déjà demandé aux gendarmes d'assurer une présence dissuasive.

Le devis est validé par 14 voix pour et 1 abstention

b) Devis de Mr LEFEBVRE de 4623€ pour la rénovation de la tribune du stade de foot : Mr BERNARD doit revoir Mr LEFEBVRE pour réétudier l'habillage en bois de la tribune et prévoir la pose de plusieurs rangées de sièges et d'une travée centrale anti glissante. Mr le maire a transmis le dossier au District de football et la structure de contrôle SOCOTEC. Les avis sont favorables mais pour SOCOTEC la solution retenue pour le garde- corps en haut de la tribune doit répondre à une norme qui a été réévaluée en 2020. Un nouveau devis intégrant sièges, allée centrale et garde- corps aux normes sera présenté lors d'un prochain conseil.

c) Devis C. DUWATT de 180 € pour un onduleur. Il s'agit de protéger le photocopieur des micro- coupures ou des variations d'intensité du réseau.

Le devis est validé à l'unanimité

d) Devis E. MAZEAU DE 180€ pour remplacement des ampoules hors d'usage de l'église par des leds

Le devis est validé à l'unanimité

- **6. Référent Ambroisie**

A la demande de la préfecture un référent ambroisie doit être désigné. Son rôle est de localiser la présence de la plante pour aider à son éradication. Celle-ci est nécessaire en raison du caractère très allergisant de cette plante. Mr DUMON est nommé référent. L'information sur l'ambroisie sera renouvelée dans le Tambourinaire et il est demandé aux élus de signaler toute présence de la plante.

Mr DUMON est nommé référent ambroisie à l'unanimité

- **7. Autorisation de recrutement d'un agent pour renfort d'équipe**

Mr PIGEARD prend sa retraite et quitte ses fonctions fin décembre. Devant le délai et la complexité de la procédure pour la création d'un poste d'adjoint administratif pour son remplacement un appel à candidature est envisagé en un premier temps pour un emploi en C.D.D. pour un poste de responsabilité avec des aptitudes particulières dont la conduite de tracteur. Il est prévu un recouvrement avec la présence de René et du nouveau venu sur 2 mois.

Le conseil émet un avis de principe favorable. Les élus souhaitent recevoir le profil du poste lorsqu'il sera disponible.

- **8. Augmentation des heures de l'agent technique chargé de l'entretien des locaux communaux**

La charge de travail liée à l'entretien de la bibliothèque et du belvédère ainsi que celle liée au protocole sanitaire pour la salle des fêtes et les différentes toilettes nécessitent de passer de 4 à 8h de présence par semaine.
Le conseil municipal valide cette augmentation de temps de travail à l'unanimité

- **9. Demandes de Subventions projets en cours**

Mr le maire explique qu'une enveloppe complémentaire DETR pour des aménagements en lien avec la sécurisation (tribune, pare-ballon, menuiseries vestiaires) pourrait être sollicitée. Le montant prévisionnel serait de 4790€.
Le conseil municipal autorise Mr le maire à déposer les demandes de subventions, à l'unanimité.

- **10. Achat d'un ordinateur portable**

Les différentes tâches complémentaires, (point service public, bibliothèque), secrétaires et élus présents simultanément à la mairie, nécessitent d'investir dans un ordinateur portable récent. Mr DUWATT propose un tel équipement pour 790€ avec son paramétrage et sa mise en réseau.

Le conseil municipal valide cet achat à l'unanimité

- **11. Droit Préemption (Canguilhem – entrée Bourg)**

- Le droit de préemption est exercé par la communauté de communes Portes Sud Périgord (CCPSP).

Le conseil municipal doit solliciter la communauté pour que la rétrocession de ce droit soit validée par le conseil communautaire par un vote. Les parcelles concernées sont AA 202 zone U (2687 m²) – AA 189 zone U (653 m²) – AA 191 (281 m²) pour l'aménagement d'équipements et création d'une zone de stationnement

- 0D 36 zone N (17 270 m²) – 0D 33 zone N (3 990 m²) – 0D 34 (3 985 m²) pour conforter et étendre la démarche de développement durable et la création d'outils pédagogiques Faune et Flore

En cas de vente la commune pourra exercer ce droit si elle le souhaite.

Le conseil municipal autorise M. le maire à solliciter auprès de la communauté la rétrocession du droit de préemption par 14 voix et 1 abstention

- **12. Dons proposés par une Habitante**

Différents jougs de bœufs, ainsi qu'un ancien travail à ferrer sont proposés en don par une habitante de Faux. Une réflexion est lancée sur les lieux de mise en valeur possible et sur le problème du stockage de matériel encombrant.

Le conseil municipal accepte ce don à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour sur la convention avec le SDIS. Le conseil accepte ce rajout.

- **13. CONVENTION Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Le SDIS avec l'aide de la SAUR effectuait annuellement et bénévolement le contrôle des bornes à incendie de la commune. Ce service est maintenant payant et peut être réalisé par le SDIS ou un autre organisme. Le coût proposé par le SDIS est de 20€ par poteau, borne ou puisard. Le coût global sera entre 200 et 250€.
Mr le maire précise que ce contrôle est maintenant obligatoire et que les règles d'autorisations de construire nécessitent la proximité d'un point de défense incendie

Le conseil municipal autorise Mr le maire à valider la convention : Défense Extérieure Contre l'Incendie avec le SDIS à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Réunion Conférence des Maires : ordre du jour unique Plui (commission PLUi à réunir) avant le 1er octobre date de la conférence des Maires. Mr le maire souhaite réunir la commission Plui le 30/09/2020 à 20h30.

- ✓Agenda 30 – Réunion de Collecte en prévision de l'Agenda 30 avec l'association Notre Village le Mercredi 14 octobre 2020 de 9h00 à 18h00

- ✓Délégués SMD3 : Alain Legal titulaire et Christophe Bernard suppléant.

- ✓Claire souhaite que les listes de distribution du Tambourinaire soient transmises à tous les élus.

Conseil municipal du 14 Octobre 2020

Le quatorze octobre deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, HUARD Anne, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absents : 0

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Sauvegarde des données (choix du mode de sauvegarde)
2. Remboursement des frais de missions : - Pour le personnel - Pour les élus
3. R.P.Q.S 2019 du budget annexe d'assainissement collectif
4. Participation pour les fournitures scolaires et achat de jeux pour l'école de FAUX
5. Autorisation de recrutement d'un agent pour renfort d'équipe (CDD)
6. Recensement population 2020 : Nomination d'un coordonnateur et de son adjoint et Rémunération des agents recenseurs
7. Procédure d'incorporation de parcelles présumées bien sans maîtres sur le territoire de la Commune de FAUX
8. Emprunt transféré à la CCPSP – régularisation
9. UDM solidarité communes 06

INFORMATIONS DIVERSES

1. Sauvegarde des données (choix du mode de sauvegarde)

Monsieur le Maire souhaite la mise en place d'une sauvegarde sécurisée des données de la mairie. Cette sauvegarde doit s'effectué de façon très régulière et permettre la sauvegarde dans un autre lieu que la mairie.
Il présente 2 solutions :

1er solution : Sauvegarde TA e-kup 120 GO. Les données sont sauvegardées sur des serveurs hébergés dans 3 datacenters en France. (Obligation des collectivités de sauvegarder les données en France) L'Administration est simplifiée, le fonctionnement automatique ainsi que les mises à jour.

Le montant annuel est de 1267.20 € TTC Engagement de 5 ans Paiement trimestriel.

2eme solution : Disque dur externe. Il doit rester branché pendant la sauvegarde, ne doit pas être laissé sur place en cas de vol.
Une question se pose dans cette solution, « Qui prend en charge ce disque dur externe pour ne pas le laisser sur place (assurance en cas de perte ou de vol) »

Prix un peu plus de 100 € TTC pour le disque dur et 50 € pour le logiciel de backup Durée de vie du disque dur de 4 à 5 ans.

Après discussion il est décidé de repousser la décision, ce qui permettra de contacter l'ATD et d'autres fournisseurs de sauvegarde pour avoir d'autres devis. La solution du disque dur en autonomie n'est pas retenue.

2. Remboursement des frais de missions pour le personnel et pour les élus :

Monsieur le Maire présente les différents types de remboursements des frais de missions pour le personnel et les élus.

- Pour les frais de repas et déplacement du personnel et des élus :

- Déplacement :

Le remboursement s'effectue par le versement d'indemnités kilométriques calculées en fonction du type de véhicule, de la puissance fiscale et du nombre de kilomètres parcourus dans la limite du taux fixé par la législation.

- Repas

2 choix :

- remboursement forfaitaire des frais de repas, de l'ordre de 17,50 € par repas au maximum, sur présentation des justificatifs afférents

  Ou

- le remboursement aux frais réels des frais de repas effectivement engagés, sur production des justificatifs de paiement, dans la limite du plafond de 17,50 € par repas maximum.

Le Conseil Municipal décide pour le personnel et pour les élus

- De prendre en charge les frais de déplacement et hébergement, dans la limite du taux fixé par la législation,
- De retenir le principe de remboursement au réel des frais de repas dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire prévu par la législation,

Votants : 15 - Pour : 10 - Contre : 4 - Abstentions : 1

3. R.P.Q.S 2019 du budget annexe d'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente le R.P.Q.S 2019 du budget annexe d'assainissement collectif. 15 tabourets restent à raccorder. 4140 m3 d'effluents ont été traités en 2019 avec de bons résultats.

Le Conseil Municipal approuve le Rapport Annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif du Bourg de FAUX, à l'unanimité

4. Participation pour les fournitures scolaires et achat de jeux pour l'école de FAUX :

Monsieur le Maire fait l'historique de la participation de la commune à l'achat de fournitures pour l'école bien que celle-ci soit du ressort de la CCPSP.

Le devis présenté par l'école est d'un montant de 432.12€TTC. Mme GACHET MORAND prend la parole et explique que cette somme doit permettre de rattraper un retard d'investissement lié d'une part aux turn-over récurrents des professeurs des écoles à Faux et à la réduction de 25% de la dotation de la CCPSP pour 2020-2021 (réduction liée au confinement)

Le Conseil Municipal valide par 14 voix. Mme GACHET MORAND ne prend pas part au vote.

L'achat de jeux est pris en charge par la CCPSP pour un Total de 264 € TTC.

(Panier de basket 139 €, badminton : 20 €, but de football : 55 €, râtelier 5 vélos : 50 €)

Le potager sera remis en état au début du printemps 2021 par les employés de la commune.

5. Autorisation de recrutement d'un agent pour renfort d'équipe (CDD)

Lors du précédent Conseil Municipal un simple avis de principe a été donné.

Monsieur le Maire propose de recruter un CDD de 35 h, pour accroissement temporaire de l'activité pour une durée de 6 mois, renouvelable avec période d'essai.

Dans un deuxième temps il sera proposé de pérenniser l'emploi par une stagiairisation, pour pallier au départ de René PIGEARD qui part à la retraite prochainement.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu une vingtaine de candidatures.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel occasionnel pour un accroissement d'activité ; pour renfort d'équipe au sein des services techniques, à l'unanimité.

6. Recensement population 2020 : Nomination d'un coordonnateur et de son adjoint et Rémunération des agents recenseurs

- **Nomination d'un coordonnateur et de son adjoint**

Lors du conseil municipal du 16 septembre 2020, ont été proposés Laure BOURDÉ en tant que coordonnatrice et Clémence ROUSSARIE en tant que coordonnatrice adjointe.

Cependant, c'était un avis de principe, il faut valider les propositions par un vote.

Le Conseil Municipal valide ces propositions, à l'unanimité.

- **Rémunération des agents recenseurs :**

Une dotation forfaitaire de 1241 € sera versée pour le recensement 2021.

Le nombre d'agents recenseurs et la création de l'emploi sont fixés par le Conseil Municipal mais la rémunération est fixée par Monsieur le Maire qui propose un fixe (smic) et un forfait sur le nombre de personnes recensées.

Le Conseil Municipal valide la création de deux emplois temporaires à temps non complet d'agent recenseurs, à l'unanimité

7. Procédure d'incorporation de parcelles présumées bien sans maîtres sur le territoire de la commune de FAUX :

Monsieur le Maire indique que sur notre commune, 17ha 66a 18ca seraient potentiellement présumés sans maître. Cette surface provient du travail sur les données cadastrales détenues par la SAFER Nouvelle-Aquitaine. Ce potentiel nécessite ensuite un tri via nos connaissances du territoire, puis un tri qui se déroule au cours de la procédure.

Cette démarche, lancée par la région, est proposée par le SYCOTEB avec un bureau d'études sur 3 communes test (Gardonne, Faux et Firbeix). Elle est gratuite. Mr le maire propose de créer une commission spécifique pour analyser toutes les données fournies par le bureau d'études.

Il est décidé proposé de signer la convention avec la SAFER.

Cette commission est composée de Mme AGUESSE Rachel, DORLEAC Bernadette, FONTAYNE Anne-Marie, HUARD Anne et Mrs DELPECH Jean-Michel, DUMON Patrick et MALONE Clark.

Départ de Yolande FORMAGGIO

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur le Maire la délégation permettant de signer une lettre de mission avec la SAFER en vue d'engager la procédure d'appréhension des biens sans maître à l'unanimité. (14 voix)

8 Emprunt transféré à la CCPSP – régularisation

Lors de la création de la troisième classe à l'école de FAUX, il y a eu une mise à disposition à la communauté de communes d'une partie de la maison des associations en vue d'y établir la nouvelle salle de classe.

Le montant transféré à la CCPSP pour les emprunts faits par la commune pour la réhabilitation des préfabriqués (mise à disposition d'une salle pour l'école) est de 50% de l'annuité totale de 5108.26€.

En réalité il fallait transférer 50% du capital remboursé (en investissement) et 50% des intérêts (en fonctionnement).

Une proposition d'avenant a été rédigée, elle reprend l'ensemble des écritures à passer pour mettre à plat les mises à dispositions. Il faut que les 2 collectivités prennent une délibération autorisant le Maire de FAUX et le Président de la CCPSP à signer l'avenant.

Le Conseil Municipal valide par 14 voix

Monsieur le Maire indique que des décisions modificatives doivent être prises pour rectifier les titres 2016 et 2017 émis à tort sur le c/7478 au lieu du 276351:

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	3 303.61 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**3 303.61 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	3 303.61 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**0.00 €**	**3 303.61 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**3 303.61 €**	**3 303.61 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	3 303.61 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**3 303.61 €**	**0.00 €**
R-276351 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 303.61 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**3 303.61 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**0.00 €**	**3 303.61 €**	**3 303.61 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Le Conseil Municipal valide par 14 voix

9 UDM solidarité communes 06

Nous avons reçu une demande d'aide pour les communes sinistrées par la tempête Alex, demande transmise par l'Union des Maires solidarité.

Le principe d'une aide est retenu sous réserve de savoir où va l'argent. L'UDM sera contactée pour des précisions et la décision prise lors du prochain conseil.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Sortie Walibi : 25 enfants seront présents encadrés par DORLEAC Bernadette, GACHET MORAND Claire, HUARD Anne et MALONE Clark

- ✓ Antenne ORANGE : le dossier est consultable en mairie. Le début des travaux est prévu pour le 17/03/2021 avec une mise en service le 10/09/2021

- ✓ Fuites à l'église : un maçon sera contacté pour visite, constatation des dégâts et établissement d'un devis

- ✓ Annulations de la réunion des associations du 04/11, du repas des ainés et du noël des enfants pour des raisons sanitaires. La commission association se réunira le 28/10 pour proposer des colis pour les ainés et des livres pour les plus jeunes.

- ✓ Évolution du projet de pôle santé dans l'ancienne bibliothèque : au vu des besoins en surface du kinésithérapeute il faut reprendre le projet avec l'ATD et agrandir la surface prévue initialement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

LES HABITANTS

NOUVEAUX HABITANTS

Mr Marc LEVY et Christine COTTEREAU LEVY, route de Lajasse.

Mr CLEMENT Bruno et Mme CLEMENT-GUERY Agnès à la Genèbre.

Mr BALUTET Nicolas et Mme ARNAL Gwenaelle et leurs enfants Nino et Lyna, route d'Issigeac.

NAISSANCE

Soan DUBOIS, né le 12 octobre 2020

Toutes nos Félicitations aux parents !

DÉCÈS

Honoré Claude CAIRA, décédé à FAUX le 19 Octobre 2020, à l'âge de 78 ans.

Toutes nos condoléances aux familles.

NOUVEAUX RÉSIDENTS

Nous vous invitons à venir nous rencontrer à la MAIRIE pour la remise du livret d'accueil et vous faire connaître aux services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès votre arrivée dans notre village. Merci d'avance.

MASQUES « GRAND PUBLIC »

La commune a distribué à chaque foyer un ou deux lots de deux masques « grand public » confectionnés par les petites mains de fées des couturières de Faux.

Face à l'obligation du port du masque dans les lieux publics clos, il reste des lots que nous pouvons distribuer à nos habitants sur demande :

- Aux collégiens qui reprennent le chemin de l'école,
- Aux foyers de plus de 2 personnes qui n'auraient pas assez de masques,
- Aux personnes fragiles ou à risque,
- Aux personnes qui en ont besoin au quotidien…

Rendez-vous aux après-midis d'ouverture de la mairie pour les demander :
Lundi – mercredi – vendredi de 14h00 à 18h00.

L'AGENDA 21

Une nouvelle rubrique pour un geste pour la planète : Consommer de saison !

Consommer « responsable », c'est aussi tenter de se réadapter à la nature, manger en fonction de ce que la terre peut nous offrir, tout en respectant les saisonnalités.

Pendant cette période de confinement, vous avez peut-être modifié des habitudes : pour pallier l'absence des marchés et des supermarchés rassemblant trop de personnes, des producteurs ont proposé des « drive », de la vente à domicile ou en livraison… Si vous avez pris ces nouvelles habitudes de consommation locale, est-ce qu'il n'est pas temps de les conserver ?

Pas de panique : l'objectif est de s'améliorer, chacun à son rythme, à ses envies, à ses possibilités et ses moyens !

NOVEMBRE

Les légumes : panais, Betterave, Chou-rouge, chou de Bruxelles, céleri-rave, cèleri-branche, topinambour, blette, choux, patate douce, carotte, poireau, pomme de terre, courge et potimarron, fenouil, brocoli, rutabaga, endive, épinard, cresson, champignon.

Les fruits : Châtaigne, Citron, Kiwi, Clémentine, Poire, Grenade, Pomme, Coing, Avocat, Kaki, Noisette.

DÉCEMBRE

Les légumes : Panais, betterave, carotte, chou-rouge, cresson, Epinard, chou de Bruxelles, poireaux, patate douce, chou Kale, rutabaga navet, radis noir, topinambour, pomme de terre, chou-fleur, courge et potimarron, endive.

Les fruits : Litchi, clémentine, kiwi, citron, mangue, poire, grenade, ananas, banane, pomme, orange, kaki, avocat.

LES ÉCO-GESTES

DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANETE !

« La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement.»

6 gestes simples pour réduire nos déchets

1. UTILISER DES SACS RÉUTILISABLES OU DES CABAS
2. BIEN CHOISIR LES EMBALLAGES
3. ACHETER EN VRAC & À LA COUPE
4. UTILISER SA PROPRE TASSE AU BUREAU
5. EVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
6. FAIRE SON COMPOST

APRÈS LES FÊTES, RECYCLEZ VOTRE SAPIN !

Après les fêtes, votre sapin de Noël peut lui aussi être recyclé !

Après les fêtes vous pourrez déposer votre sapin dans un point de collecte ou directement en déchèterie.

INFORMATIONS PRATIQUES

OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

MODIFICATION
À partir du 25 mai 2020 :

Ouverture de la mairie les
LUNDI – MERCREDI – VENDREDI
De 14h à **18h00**
Merci de votre compréhension !

COORDONNÉES DE LA MAIRIE
Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr
15 rue des Fargues
☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96
09.70.62.53.28.

OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Reprise des horaires habituels :

DU LUNDI AU VENDREDI
De 14h à 17h

Merci de votre compréhension.

COORDONNÉES DE L'AGENCE POSTALE
Mairie - 15 rue des Fargues
☎ Le numéro de téléphone change et devient le même que celui de la mairie : 05.53.24.32.40

IMPORTANT : dispositions Covid dans l'enceinte de la mairie

- **Le port du masque dans l'enceinte de la mairie/agence postale est obligatoire.**
- **Le lavage des mains au gel hydro-alcoolique est également obligatoire et à votre disposition à l'entrée du bâtiment.**
- Respectez la distanciation physique : 2 personnes maximum dans le hall d'entrée.
- Sens unique de circulation : entrée par les portes automatiques, sortie par le parc.

Des « barrières » en plexiglas ont été installées pour permettre de renforcer les gestes barrières.

Ces dispositions ont été prises pour protéger le personnel de la mairie mais aussi les habitants.
Nous comptons sur vous pour se protéger les uns les autres !$
(Arrêté municipal n°2020-518 en date du 11 Mai 2020 portant règlementation pour la réouverture au public des services de la mairie et l'agence postale communale)

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence à la Mairie de FAUX
ANNULÉE jusqu'à nouvel ordre (covid-19)
Vous pouvez contacter Mme Darcq au 05.53.02.06.13. Les dossiers seront traités en priorité par téléphone et sur rendez-vous à Issigeac uniquement sur réelle nécessité.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque à nouveau fermée…et entre-ouverte

(À cause de Monsieur Covid)

Pour ce deuxième confinement suite et peut être fin … Nous avons pu par l'intermédiaire de la BDP nous faire livrer de nouveaux ouvrages.
Les adhérents ont déjà reçu la liste des ouvrages par mail et peuvent commander leurs livres (2 livres maxi) par mail (bibliothequefaux24@gmail.com ou faux24.mairie@wanadoo.fr) pour ceux qui n'ont pas osé passer la porte de la bibliothèque mais qui bien sûr en rêvent. Vous pouvez toujours compléter le coupon réponse ci-après et nous vous enverrons la liste pour les commandes. Nous espérons vous aider peut être à échapper à la morosité ambiante, avec un bon livre.

Le goût de nos adhérents

Ceux qui nous auront retourné leurs demandes par mail ou déposé le coupon dans la boite aux lettres de la mairie, pourront récupérer les ouvrages – Nous vous préviendrons par mail de la date de votre retrait dans tous les cas, ce sera possible :

Les lundis et mercredis de 14h00 à 17h30 au 05.53.24.32.40

Si vous n'êtes pas encore adhérent : donnez-nous vos coordonnées (nom, prénom, téléphone et mail), et quand les conditions le permettront nous pourrons finaliser votre adhésion.

Goûts et Réservations

NOM et prénom :……
Téléphone et/ou mail :……

Pour les adhérents qui ont reçu la liste des disponibilités - Merci de nous indiquer le titre (les) 2 maximum

Auteur……..
Titre……
Auteur : ……
Titre……

Pour ceux qui n'ont pas encore franchi le pas et qui souhaitent emprunter des livres- Merci de nous indiquer vos goûts en cochant les cases ci-dessous

☐ Littérature française
☐ Littérature étrangère
☐ Romance / romantique
☐ Polar, suspense
☐ Livre terroir
☐ BD
☐ Géographie, voyages
☐ Histoire
☐ Nature
☐ Bien-être
☐ Cuisine
☐ Loisirs

☐ Enfants :……☐ plutôt découverte ☐ plutôt histoires
☐ Adolescents

INFORMATION DU PERE NOËL

« A tous les enfants sages du village de Faux… »

« Cette année encore le Père Noël ne vous oublie pas…. Bien que je ne puisse me déplacer en personne pour venir à votre rencontre, j'ai beaucoup trop de travail pour être à l'heure le 25 décembre. Mes lutins dont certains sont un peu fatigués doivent travailler d'arrache-pied.
Je sais que vous avez été sages, comme vous le savez je sais tout et je vois tout.

En cette année 2020, particulière, **ma première tournée de distribution aura lieu à l'école de FAUX pour les enfants scolarisés à FAUX :**

***VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020**

Pour les enfants qui résident à FAUX mais qui n'y sont pas scolarisés, ma deuxième tournée aura lieu à la Mairie le :

*** LUNDI 21 DECEMBRE 2020 de 14h00 à 17h30**
*** MERCREDI 23 DECEMBRE 2020 de 14h00 à 17h30**

Pour les retardataires, Une distribution supplémentaire se tiendra les :

***LUNDI 28 DECEMBRE de 14h00 à 17h30**
***MERCREDI 30 DECEMBRE de 14h00 à 17h30, à la MAIRIE**

J'espère que cette petite attention vous fera plaisir et vous permettra d'attendre le grand soir.
Je vous souhaite à tous un joyeux Noël et vous dis à l'année prochaine. »

LE PERE NOEL

INFORMATIONS DIVERSES

Aux aînés du village de Faux,

L'année particulière que nous venons de traverser ne nous permet pas de nous réunir pour l'habituel repas de noël des aînés.
Afin de pallier l'impossibilité de se réunir, les élus de la commune déposeront à leur domicile, un colis de Noël. La distribution de ces colis s'effectuera
***LA SEMAINE DU 14 AU 17 DÉCEMBRE**
En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La campagne de recensement de la population devait avoir lieu du 25 janvier au 20 février 2020, mais, au vu du contexte sanitaire, l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022. Nous vous tiendrons informés des dates prévues ultérieurement.

L'agence Postale de FAUX sera fermée du Lundi 21 décembre au Vendredi 25 décembre 2020. Vous pourrez retirer vos courriers et colis au bureau de poste d'Issigeac.

Vœux de la municipalité à la population

Dimanche 10 janvier à 11h à la salle des fêtes , sous réserve d'une évolution favorable des conditions sanitaires permettant d'avoir ce moment de rencontre.

INFLUENZA AVIAIRE - IMPORTANT

Pour tous les détenteurs de canards, oies ou de volailles du département
(Particuliers et professionnels)

Les autorités sanitaires et vétérinaires françaises sont, depuis plusieurs semaines très attentives à l'évolution sanitaire en matière d'influenza aviaire hautement pathogène. Compte tenu du risque d'introduction de ce virus via l'avifaune sauvage sur le territoire national, le ministre de l'agriculture a décidé par arrêté du 16 novembre de relever le niveau de risque à « élevé ».
A ce titre, la Préfecture a sollicité les communes afin de recenser les basses-cours des particuliers et des professionnels ; tous les détenteurs de palmipèdes et/ou de gallinacés.

- Vous trouverez ci-joint une fiche de recensement à nous retourner obligatoirement.
- Une plaquette d'information présentant le renforcement des mesures de biosécurité.

✂

FICHE DE RECENSEMENT DES OISEAUX DÉTENUS PAR TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE

Vos coordonnées
Nom (ou raison sociale) : ……..
Adresse : ……
Département : Commune : Code Postal :……..
Téléphone fixe : …….Portable :……Email :…….
Si vous exercez une activité agricole ou agroalimentaire, indiquez un des identifiants suivants (un seul suffit) :

SIRET : NUMAGRIT :
EDE : ILU : INUAV :

Vos oiseaux
Adresse du lieu où sont détenus les oiseaux (à compléter si différente de l'adresse du détenteur) :……..

Espèces détenues	Nombre	Espèces détenues	Nombre
Poules		Pintades	
Canards		Cailles	
Oies		Faisans	
Pigeons		Perdrix	
Dindes		Autres espèces d'oiseaux vivants à l'extérieur (paon)	

Votre vétérinaire
Avez-vous désigné un vétérinaire sanitaire : Oui Non Ne sait pas
Si oui, indiquez ses coordonnées

Je soussigné, ,déclare l'exactitude des informations précédentes
Date :
Signature :

Renforcement des mesures de biosécurité

pour lutter contre

l'influenza aviaire

dans les basses cours

Arrêté du 16 novembre 2020 qualifiant le niveau de risque épizootique

Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Contacts DDCSPP

Mail : ddcspp-spa@dordogne.gouv.fr

Tel : 05 53 03 66 68

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée … pour le nettoyage de votre élevage.

Pour en savoir plus : https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-quil-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire

RECENSEMENT CITOYEN

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ;
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

ADIL 24

SGA
Secrétariat général pour l'administration

DURÉE DES PAPIERS A CONSERVER

Durée de conservation des documents liés au logement		
Type de document	**Durée de conservation**	**Précisions**
Facture d'électricité Facture de gaz	**5 ans**	Délai pour contester une facture. Votre fournisseur à deux ans pour réclamer un paiement.
Facture d'eau	**5 ans**	Délai pour contester une facture. Pour réclamer un paiement, votre fournisseur a : -4ans si c'est un fournisseur public - 2ans si c'est un fournisseur privé
Facture de téléphone fixe et mobile Facture Internet	**1 an**	
Preuve de restitution de matériel (box)	**2 ans à partir de la restitution**	
Facture liée aux travaux	**10ans ou 2ans selon la nature des travaux**	
Certificat de ramonage	**1an**	
Attestation d'entretien annuel d'une chaudière	**2ans**	
Acte de vente (aussi appelé titre de propriété)	**Permanente**	Si nécessaire, vous pouvez demander une copie au notaire détenteur de la minute
Preuve du paiement des charges de copropriété Correspondances avec le syndic Procès-verbal d'assemblée générale de copropriété	**5 ans**	Avant le 25 novembre 2018, le délai d'action du copropriétaire pour toute action personnelle était de 10ans (par exemple, violation du règlement de copropriété).
Contrat de location État des lieux Quittance de loyer	**Durée de la location + 3ans**	Le délai est identique pour un logement vide ou meublé.
Courrier de révision de loyer	**Durée de la location +1an**	Ce délai s'applique à un logement loué à titre de résidence principale vide ou meublé.

INFORMATIONS SMD3

Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne
SMD3

UN COMPOSTEUR POUR MON JARDIN

1 Je réserve au 09 71 00 84 24
du lundi au vendredi : 8h30-12h30/13h30-16h30

2 Je choisis le modèle :
300 L ou 600 L

+ bio-seau gratuit

300 L
10 €

600 L
20 €

3 Je prends rendez-vous

-> Le mercredi de 9h à 12h à l'antenne de Bergerac
(3 rue Emile Zola)

-> Le samedi de 9h à 12h en déchèterie
(St Pierre d'Eyraud, Issigeac, Sigoulès)

SMD3
Syndicat Départemental
des Déchets de la Dordogne
service.usagers@smd3.fr
www.smd3.fr

SMD3
Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne

Calendrier de collecte

à compter du 1er Janvier 2021

FAUX
MONMADALÈS
MONTAUT

Consignes de présentation de bacs (jaunes et noirs) pour la collecte robotisée

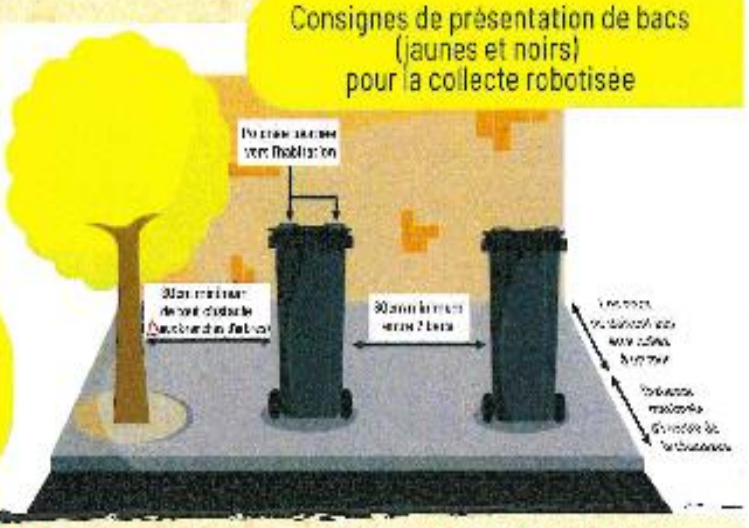

ATTENTION ! une fois les points d'apports volontaires installés, ce calendrier ne devra plus être utilisé.

Jours de ramassages de vos déchets ménagers

Janvier	4	11	18	25	
Février	1	8	15	22	
Mars	1	8	15	22	29
Avril	5	12	19	26	
Mai	3	10	17	24	31
Juin	7	14	21	28	
Juillet	5	12	19	26	
Août	2	9	16	23	30
Septembre	6	13	20	27	
Octobre	4	11	18	25	
Novembre	1	8	15	22	29
Décembre	6	13	20	27	

Jours de ramassages de vos déchets recyclables

Janvier	13	27	
Février	10	24	
Mars	10	24	
Avril	7	21	
Mai	4	19	
Juin	2	16	30
Juillet	14	29	
Août	11	25	
Septembre	8	22	
Octobre	6	20	
Novembre	3	17	
Décembre	1	15	29

09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)
service.usagers@smd3.fr / www.smd3.fr
SMD3 - Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne
La Rampinsolle 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS

Particuliers, professionnels, associations, collectivités ...
Tous les producteurs de déchets doivent s'enregistrer auprès du SMD3 pour continuer à bénéficier du service public !

Pourquoi faut il s'enregistrer ?

- Pour obtenir la carte qui permet :
  - De déposer ses Ordures Ménagères (sacs noirs) dans toutes les bornes du département équipées de contrôles d'accès
  - D'accéder à toutes les déchèteries du département
- Pour appliquer le forfait adapté à votre foyer et éviter une éventuelle facturation du forfait maximum

Comment s'enregistrer ?

- En appelant le Service Usagers du SMD3 au 09 71 00 84 24
- En remplissant le formulaire en ligne sur smd3.fr
- Par retour du formulaire papier et de l'enveloppe T remis en boite aux lettres

UN SERVICE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le Service Usagers du SMD3
est votre interlocuteur privilégié pour :

- **Vous enregistrer** en tant qu'usager
- **Informer d'un changement** : déménagement, personnes composant le foyer, etc.
- **Signaler un problème** : carte perdue ou défectueuse, dépôt sauvage, points d'apports volontaires détériorés, etc.
- **Obtenir des explications** relatives à la facturation, à la réduction des déchets, etc.
- **Répondre** à toutes les questions pratiques

09 71 00 84 24
(appel non surtaxé)
service.usagers@smd3.fr
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30
smd3.fr

SMD3
Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne

Pour obtenir votre carte d'accès à la déchèterie, vous pouvez effectuer les démarches sur le site du SMD3 ou par téléphone, au 09 71 00 84 24.

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Horaires des déchèteries du Bergeracois								
	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

Modalités de remise de carte d'accès des déchèteries à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC : **avec une pièce d'identité, la carte grise du véhicule et un justificatif de domicile**

La vie associative

LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

*** A.A.M. :** Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
*** ABT :** M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
*** AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS :** Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
*** ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) :** Mme CHAUVEAU Angelina 06.86.65.61.95
*** A VOS SAVONS :** M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
*** LES BOULISTES DE FAUX :** M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
* **2CV EN FAUX ' LIES :** M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
* **COMÉDIES COCASSES :** Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
* **COMITÉ DES FÊTES :** Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
*** COOPÉRATIVE SCOLAIRE** : Mme GACHET Claire
* **CRÉATION ET LOISIRS :** Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
* **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX :** M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
*** FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
*** JAZZANOUS :** Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81
*** L'ÉTRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
*** LE TEMPS DES LOISIRS (Générations en mouvement) :** Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

Au vu du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, aucune manifestation n'est prévue pour l'instant.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Si vous avez une maison équipée d'une installation d'assainissement non collectif, celle-ci doit être contrôlée périodiquement par le technicien du SPANC.
La campagne de contrôle périodique sur la commune de FAUX a commencé mi-Juin 2020. Cette campagne s'étalera sur plusieurs semaines.
Vous avez reçu ou recevrez un courrier du SPANC de la CCPSP vous fixant un rendez-vous. N'hésitez pas à contacter le technicien si vous avez un empêchement.

COVID-19
Afin de respecter parfaitement les gestes barrières pour lutter contre la propagation du virus Covid-19, le technicien vous demande de rester si possible à l'intérieur de votre maison, et de discuter avec lui depuis la fenêtre.
Si malgré tout, vous souhaitez l'accompagner sur votre parcelle, une distance de sécurité de 2 mètres sera exigée. Le technicien sera équipé de tout l'équipement indispensable pour assurer sa sécurité mais aussi la vôtre : gants, masque, visière, gel hydroalcoolique. Le contrôle se fera en toute sécurité.

NB de la mairie : la commune de Faux vous a fourni un lot de masques « grand public », pour votre sécurité et celle du technicien, il semble primordial de porter ce masque en sa présence.

Le technicien du SPANC, Manuel MAIGNIEZ reste à votre service pour tout renseignement complémentaire par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr

PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

OUVERTURE DE LA CONCERTATION
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Suite aux délibérations n° 2017-24 du 20 mars 2017, n° 2017-82 du 20 novembre 2017 et n° 2019-23 du 18 mars 2019, le public est informé que la concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a démarré et qu'un registre de concertation accompagné d'un dossier de concertation sont disponibles au siège de la Communauté de communes à Eymet, à la Maison des services publics à Issigeac et dans chacune des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de concertation est aussi disponible sur le site de la Communauté de communes :
http://www.ccpsp24.fr/fr/information/51760/plui

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été reconduite **du 1er septembre 2019 jusqu'au 31 août 2021.**
SOLIHA Dordogne-Périgord est l'association interlocutrice pour :
- Vous informer gratuitement,
- Etudier la recevabilité de votre projet,
- Vérifier la nature des travaux éligibles et les subventions mobilisables,
- Vous assister dans le montage du dossier.

EYMET : *Pôle de services publics, 23 Avenue de la Bastide*
ISSIGEAC **:** *Maison des services, 7 Chemin des écoliers*

☎ 05.53.22.57.94 - v.piet@soliha.fr

Informations Hébergeurs – Taxe de séjour 2020

Pour rappel, vous trouverez les changements intervenus depuis le 1er janvier 2019 en ce qui concerne la nouvelle tarification pour les hébergements sur le site suivant :
http://www.ccpsp24.fr/fr/information/43402/taxe-sejour

Permanences des organismes

Mme Stéphanie DARCQ - ASSISTANTE SOCIALE de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention tient une permanence
En raison de la crise sanitaire, les permanences sont annulées. Contactez le CMS de Sigoulès.
Siège : CMS de SIGOULES
☎05.53.02.06.13

M.S.A
sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66
31, place Gambetta BERGERAC
Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC
(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ…) ☎ 05.53.22.98.16
Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide, 24500 EYMET.

- Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00.

Juillet – Août : uniquement sur rendez-vous.

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois (Maintien à domicile, soins à domicile…)
Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou, 24500 EYMET
Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.
ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.
☎05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.
☎ De 8h00 à 18h00
05.53.35.60.00.
3646

CARSAT
Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h
Sans RDV de 8h à 12h *(informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires)*
2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC
☎3960 ou 09.71.10.39.60
N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS
(Retraite complémentaire des salariés)
sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.
☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.
(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.
☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE
M. J.-M. TRICHET.

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT
Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.
☎ 05.53.73.24.7

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

BONETTI Romain (Maçonnerie) – 142 Rue Paul Abadie – 06.74.90.13.27
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) - 167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56
MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) – La Micalie – 06 88 89 30 61
MARSAL Eric (Peinture, Vitrerie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes- 06.22.14.32.34
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82
www.chateauletour.fr
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulant – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (Gîtes de la Bergerie) - Château Le Tour - 144 Route de Labarde – 06.86.92.09.60
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHET Meggane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES AU POLE BIEN ETRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER –– Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL – 06.88.20.28.57 **- Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Améliah RUSCON - 06.76.04.60.74

Memento des numéros utiles

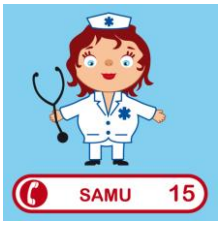

GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence : Lundi après-midi, Mercredi après-midi, Dimanche matin.	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX Télécopie faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.24.32.40
BIBLIOTHÈQUE DE FAUX bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	 05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	 05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET – amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
CIAS – EYMET	05.53.22.98.16
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	 05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES (ISSIGEAC) des TILLEULS **PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)**	 05.53.58.60.64 3237 ou 3237.fr
CABINET MÉDICO – DENTAIRE(ISSIGEAC)	05.53.58.71.33

Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES)	05.53.58.36.23
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Delphine POLET et Gwenaëlle ARNAL	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) Christine AGBODJAN et Carole BICHON (ISSIGEAC) - Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) - M. ADELAÎDE (Luxopuncture - BOUNIAGUES) Béatrice LACOSTE-LAFOSSE (BOUNIAGUES)	 05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 05.53.88.85.83 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
KINESITHERAPEUTES S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) Mme BORINI Marcella (BOUNIAGUES)	 05.53.24.12.37 05.47.77.98.88
OSTÉOPATHES -M. CHAPUIS (ISSIGEAC) -Melle CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	 06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE Mme MONNIER A. (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	0 800 942 601 (n° vert)
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
PAROISSE Saint Martin des Vignes (Presbytère d'Eymet, Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Messes

Le dimanche matin : 9h30 à ISSIGEAC
11h15 à EYMET

PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous :
Par téléphone : faites le 3237.
Sur Internet : www.3237.fr